Image not found or type unknown

Abscence pour convocation licenciement

Par **linece56**, le **10/03/2018** à **19:50**

Bonjour,

Voila mon probleme.
Je suis en arret maladie depuis octobre. J'ai reçu debut janvier une lettre recommandee me disant en gros :si vous revenez pas bientot, une procedure de licenciement sera lancee (licenciement qui me convocation)
Depuis plus de nouvelles, aujourd'hui J'ai du remonte dans ma familial dans le nord de la france ou mon tonton est en fin de vie.
Et bien sur aujourd'hui un avis de passage lettre recommandee ds la boite.
Je ne peux pas repartir maintenant et personne pour recupere ce recommande.
Quelles consequences si je ne vais pas chercher ce recommande?
En vous remerciant.

Par **P.M.**, le **10/03/2018** à **21:30**

Bonjour,
Ce n'est pas des propos en gros qu'il faudrait indiquer mais précisément et textuellement ce qui est écrit...
Si vous êtes toujours en arrêt-maladie, vous ne pouvez pas quitter votre domicile sans l'accord de la CPAM et éventuellement en prévenant l'employeur...
Il faudrait déjà savoir ce que contient le recommandé sachant qu'il était possible de faire réexpédier votre courrier même temporairement mais si c'est une convocation à l'entretien préalable et que vous y êtes absent, cela n'empêchera pas la procédure de se poursuivre...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés